



Menu [hypertexte](#)

- 2. [Chronique biblique](#)
- 4. [La mort de Moïse](#)
- 10. [Abbé Guy Pagès](#)
- 11. [Théologie sociale](#)
- 13. [Benoît XVI](#)
- 14. [Liturgie des Heures](#)

•
REGNAT

BP 20114

75623 PARIS cedex 13

regnat.phg@orange.fr

•
Directeur de la publication

Philippe GUIDAL

•
Ont collaboré à ce numéro :

Philippe GUIDAL

Yann GWELTAZ

•
Merci à :

Eberhard B.

Michèle M.

•
Conception – Réalisation

PHG

•
Les articles publiés
n'engagent que leurs auteurs.

•
© **Regnat 2010**



REGNAT tisse sa toile

et livre ses trucs...

La structure en cadre (*framing*) de notre site n'est pas sans inconvénients, et nous espérons bien avoir le temps de la faire disparaître un jour où l'autre ; d'ici là, il faudra encore la supporter... et connaître quelques « trucs » qui en facilitent l'utilisation. Ainsi, nos lecteurs auront remarqué que l'adresse indiquée dans la barre d'adresse de leur navigateur reste la même (<http://pagesperso-orange.fr/regnat/>), quelle que soit la page affichée à l'écran. Avouons que ce n'est guère pratique lorsqu'on souhaite placer dans ses favoris une page particulière. La solution est simple : il suffit d'ouvrir la page en question dans un nouvel onglet, ou une nouvelle fenêtre. Pour ce faire, il faut effectuer un clac (clic droit) à un endroit quelconque de la page, et choisir l'option « Ouvrir le cadre dans un nouvel onglet » (ou « Ouvrir le cadre dans une nouvelle fenêtre ») offerte dans le menu contextuel ; la page consultée sera alors affichée seule, sans le menu de gauche, et son adresse propre apparaîtra dans la barre d'adresse : c'est celle qu'il faut enregistrer dans ses favoris. Et il peut être utile de savoir qu'un clic (gauche) sur le logo figurant en haut de toutes les pages du site permet de revenir à la page d'accueil.

Philippe GUIDAL

Le site

<http://regnat.fr>

<http://www.regnat.fr>

<http://pagesperso-orange.fr/regnat/>

Le blog

<http://regnat.centerblog.net/>

Lire la Bible

(Suite)



Nous achevons ici la partie théorique de notre chronique consacrée à la lecture de la Bible par les deux étapes constitutives de ce qu'on appelle la critique historique : la critique des sources et la critique rédactionnelle. Elles auraient pu être traitées plus tôt, mais nous les avons gardées pour la fin de notre parcours car nous n'y attacherons pas toute l'importance que lui accordent communément les exégètes professionnels ; outre qu'il s'agit d'un travail de spécialistes, sortant donc du cadre de cette chronique, la critique historique repose sur des hypothèses et des théories sans cesse contestées et remaniées, de telle sorte que ses résultats demeurent toujours provisoires. Mais il est bon d'en avoir au moins entendu parler...

De manière générale, la critique historique part du principe que les textes bibliques n'ont pas été composés en une seule fois par un seul auteur, mais qu'ils sont le résultat d'un processus rédactionnel au cours duquel des documents-sources ont été ajoutés les uns aux autres, puis retouchés et développés par un certain nombre de rédacteurs successifs. Ainsi, pour les évangiles, on peut distinguer les strates suivantes :

- le kérygme, du grec κήρυγμα [kérugma], « prédication » : la prédication – orale – par les disciples de Jésus-Christ de la mort et de la Résurrection de leur Seigneur ;
- la tradition : la transmission – toujours orale – par les disciples des gestes, miracles, paroles, paraboles et rencontres de Jésus ;
- les collections : le regroupement thématique – et partiellement écrit – des diverses traditions en collections de miracles, paraboles, paroles, etc.
- la rédaction : la mise par écrit et l'organisation des différents matériaux précédents.

9. Critique des sources

La critique des sources essaie de reconstituer la production « matérielle » du texte biblique, en cherchant quels sont les documents préexistants utilisés pour la rédaction finale de ce texte. L'identification de ces documents est plus ou moins délicate, suivant leur nature et la façon dont ils sont intégrés dans le texte final : dans les livres historiques de l'Ancien Testament, par exemple, on peut retrouver des édits (cf. *Esd* 6 2-12), des lettres diplomatiques (cf. *1 R* 15 19 ; *2 R* 19 10-13), des listes administratives (cf. *1 R* 4 ; *Esd* 2), etc. ; on peut d'ailleurs raisonnablement supputer que les livres des Rois et des Chroniques ont pour origine des annales royales. On peut aussi distinguer des collections préétablies de psaumes et de proverbes dans les livres sapientiaux, des collections d'oracles dans les livres prophétiques, des collections de lois dans les textes législatifs, etc. Certains livres bibliques sont de toute évidence des recueils constitués de documents déjà élaborés : ainsi les cycles des patriarches dans la Genèse, ou les cycles « héroïques » dans le livre des Juges.

En comparant les évangiles, on peut facilement distinguer ce qui est commun à deux, trois voire quatre évangélistes, et ce qui est propre à chacun. Par l'analyse extrêmement minutieuse du vocabulaire et des procédés rédactionnels de chaque évangéliste, on essaie de reconstituer un hypothétique document-source, au plus près de la tradition ou du kérygme. [Différentes théories](#) ont été échafaudées à ce sujet, la plus connue étant celle dite « des deux sources », selon laquelle l'évangile de Marc, le plus court, représenterait la première source des deux autres évangiles synoptiques ; pour la compléter, Matthieu et Luc auraient également puisé à une deuxième source documentaire, dénommée « source Q » (initiale du mot allemand *Quelle*, « source »). Mais on peut tout aussi bien soutenir que l'évangile le plus court n'est qu'un résumé des plus longs et aboutir à un résultat totalement différent...

10. Critique rédactionnelle

Cette dernière étape vise à rendre compte de la façon dont le rédacteur a effectué sa tâche propre ; en effet, il n'est pas un simple compilateur de matériaux traditionnels : il a une certaine visée théologique et s'adresse à des destinataires bien précis, auxquels il veut transmettre un enseignement approprié. Ainsi,

nous avons vu dans une chronique précédente¹ comment une même parabole, celle de la brebis égarée/perdue, peut être interprétée différemment, en fonction de son contexte d'insertion et de certaines particularités de vocabulaire.

Sans entrer dans des détails trop techniques, on peut considérer que le travail du rédacteur affecte un texte de deux manières : soit le texte primitif fait l'objet d'une relecture théologique, qui lui donne une nouvelle orientation ; soit le texte primitif est utilisé comme prétexte à une problématique théologique qui est développée par ailleurs. Quoi qu'il en soit, toutes les informations obtenues au cours des étapes précédentes doivent être à nouveau exploitées ici, particulièrement la présence de gloses, de versets d'harmonisation ou de soudure, les particularités de vocabulaire et les ruptures de cohérence (isotopie, logique narrative, style, thématique théologique, etc.).

Comparons, par exemple, ces deux passages parallèles :

Mt 15 1-2

« ¹ Alors des Pharisiens et des scribes de Jérusalem s'approchent de Jésus et Lui disent : ² « Pourquoi Tes disciples transgressent-ils la tradition des anciens ? En effet, ils ne se lavent pas les mains au moment de prendre leur repas. » »

Mc 7 1-5

« ¹ Les Pharisiens et quelques scribes venus de Jérusalem se rassemblent auprès de Lui, ² et voyant quelques-uns de Ses disciples prendre leur repas avec des mains impures, c'est-à-dire non lavées – ³ les Pharisiens, en effet, et tous les Juifs ne mangent pas sans s'être lavé les bras jusqu'au coude, conformément à la tradition des anciens, ⁴ et ils ne mangent pas au retour de la place publique avant de s'être aspergés d'eau, et il y a beaucoup d'autres pratiques qu'ils observent par tradition : lavages de coupes, de cruches et de plats d'airain –, ⁵ donc les Pharisiens et les scribes l'interrogent : « Pourquoi Tes disciples ne se comportent-ils pas suivant la tradition des anciens, mais prennent-ils leur repas avec des mains impures ? » »

On constate que la rédaction marcienne comporte une longue glose explicative pour expliquer à ses lecteurs les coutumes juives de purification. On peut en déduire que lesdits lecteurs ne les connaissaient donc pas, sans

doute parce qu'eux-mêmes n'étaient pas juifs ni même familiers de la Palestine. De fait, en considérant l'ensemble de l'évangile selon Marc, on trouve d'autres gloses similaires² qui, associées à d'autres particularités, permettent d'affirmer que cet évangile a été écrit pour des gens qui n'étaient pas d'origine juive et demeuraient hors de Palestine, et que la tradition selon laquelle il aurait été rédigé à Rome est tout à fait crédible.

À partir de ce constat, et en fonction de la théorie documentaire adoptée, on formulera l'hypothèse d'un ajout de cette glose par le rédacteur marcien (hypothèse qui nous semble la plus vraisemblable), ou au contraire son omission par le rédacteur matthéen (si l'on tient absolument à maintenir l'antériorité de l'évangile marcien).

Chacun pourra vérifier que le travail rédactionnel peut être considérable en comparant, par exemple, la façon dont est rapportée l'inauguration de la prédication de Jésus dans les trois évangiles synoptiques : *Mt* 4 12-17, *Mc* 1 14-15 et *Lc* 4 14-15...

Parvenus au terme de cette initiation plutôt théorique à la lecture de la Bible, nous allons pouvoir passer à la pratique : dès la page suivante, et dans les prochains numéros, vous trouverez quelques exemples de lecture biblique plus ou moins approfondie. En fonction des textes choisis, l'accent sera mis davantage sur tel ou tel point abordé dans les chroniques précédentes ; les lecteurs intéressés et motivés pourront poursuivre l'étude et la compléter pour leur compte.

Philippe GUIDAL



¹ Cf. [Regnat n° 38](#), 15 mai 2010, pp. 2-3.

² Cf. *Mc* 3 17, 5 41, 7 11, 12 42, 14 12, etc.

La mort de Moïse

Étude de Dt 34 1-12

La mort d'un géant

Parmi les grandes figures émaillant les textes de l'Ancien Testament, l'une des plus significatives est sans nul doute le personnage de Moïse. Cité près de neuf cents fois dans la Sainte Écriture¹, le libérateur et législateur d'Israël reçut une ultime consécration en étant appelé à représenter à lui seul « la Loi » – entendue comme l'expression essentielle de la volonté de Dieu dans Son Alliance avec l'humanité – lors de la Transfiguration de notre Seigneur Jésus Christ, avec le prophète Élie².

Si « c'est à sa dernière heure que les œuvres d'un homme sont dévoilées³ », la manière dont la Sainte Bible relate la mort de ce « géant biblique⁴ » ne saurait donc être d'un médiocre intérêt, en dépit de l'apparente sobriété du texte.

1. Délimitation du texte

La délimitation de notre texte semble a priori relativement facile, puisqu'il s'agit du dernier chapitre du cinquième et dernier livre du Pentateuque. La mort de Moïse clôt en effet le récit d'une vie et d'une œuvre dont les débuts nous sont relatés en *Ex 2 1* : les quatre cinquièmes du Pentateuque forment donc ce qu'on pourrait appeler le « Cycle de Moïse », et l'on comprend pourquoi la tradition juive, qui désigne l'ensemble des cinq premiers livres de la Bible sous le nom de תּוֹרָה [tôrāh], qualifie ce même ensemble de « Livre de la Loi de Moïse⁵ ».

¹ 867 occurrences, d'après ODELAIN (Olivier), SÉGUINEAU (Raymond), *Dictionnaire des noms propres de la Bible*, Paris, Cerf, 2002, p. 261, auxquelles il faudrait ajouter toutes les références indirectes...

² Cf. *Mt 17 1-8* ; *Mc 9 2-8* ; *Lc 9 28-36*.

³ *Si 11 27*.

⁴ GERARD (André-Marie), « Moïse », *Dictionnaire de la Bible*, Paris, Robert Laffont, collection « Bouquins », 1989, p. 952.

⁵ *Ne 8 1*. Cf. *2 Ch 23 18, 30 16* ; *Si 24 23*.

1. 1. Critères externes

Dans ce contexte très large, l'épisode étudié est clairement délimité :

- en amont, par une longue et ultime bénédiction (*Dt 33*), au style littéraire caractéristique (série d'oracles prophétiques sous forme poétique), qui sépare notre texte d'une péricope où est annoncée la mort de Moïse (*Dt 32 48-52*) ;
- en aval, par le passage aux livres dits « historiques » de la Bible, dont le premier, le Livre de Josué, commence aussitôt « après la mort de Moïse⁶ ».

Dans le contexte ainsi rapproché, trois seuils de rupture se remarquent :

- **chronologique** : notre texte prend place dans une succession d'épisodes, liés les uns aux autres en un ensemble cohérent :

Annonce de la mort
(Dt 32 48-52)



Bénédiction
(Dt 33 1-29)



Mort
(Dt 34 1-12)



Investiture de Josué
(Jos 1 1-9)

- **stylistique** : un changement de forme littéraire (passage du style lyrique au style narratif) apparaît entre les chapitres 33 et 34.
- **topographique** : Moïse quitte un lieu (la plaine de Moab) pour un autre (le mont Nebo).

1. 2. Critères internes

Quant à son contenu, le texte que nous étudions possède une unité littéraire certaine, quoique éloignée des canons de la rhétorique classique : s'ouvrant avec un adverbe de temps⁷ qui marque une rupture grammaticale avec le chapitre précédent, le récit relate le départ de Moïse, sa vision de la Terre Promise « commentée » par Yahvé (vv. 1-4), sa mort, son enterrement et

⁶ *Jos 1 1*.

son deuil (vv. 5-8), la succession confiée à Josué (v. 9), et se conclut par un panégyrique du défunt (vv. 10-12).

Des facteurs homogènes se distinguent :

- un personnage central (Moïse) ;
- une localisation bien circonscrite (une plaine et un sommet) ;
- un intervalle de temps difficile à quantifier mais relativement réduit (le jour de la vision plus le temps du deuil, soit environ un mois).

En même temps, des tensions littéraires apparaissent :

- en amont, l’adverbe « alors » indiquant que notre texte est la suite (chronologique) et/ou la conséquence d’événements antérieurs (*Dt 34* achève ce qui était annoncé en *Dt 32* 48-52, et même plus avant : *Dt 3* 27-28 et *Nb 27* 12-13) ;
- en aval, la succession de Josué annonce la conquête de la Terre promise⁸.

Ces quelques observations permettent de considérer notre texte comme une entité propre à l’étude projetée, en prenant en compte son interdépendance étroite avec le contexte.

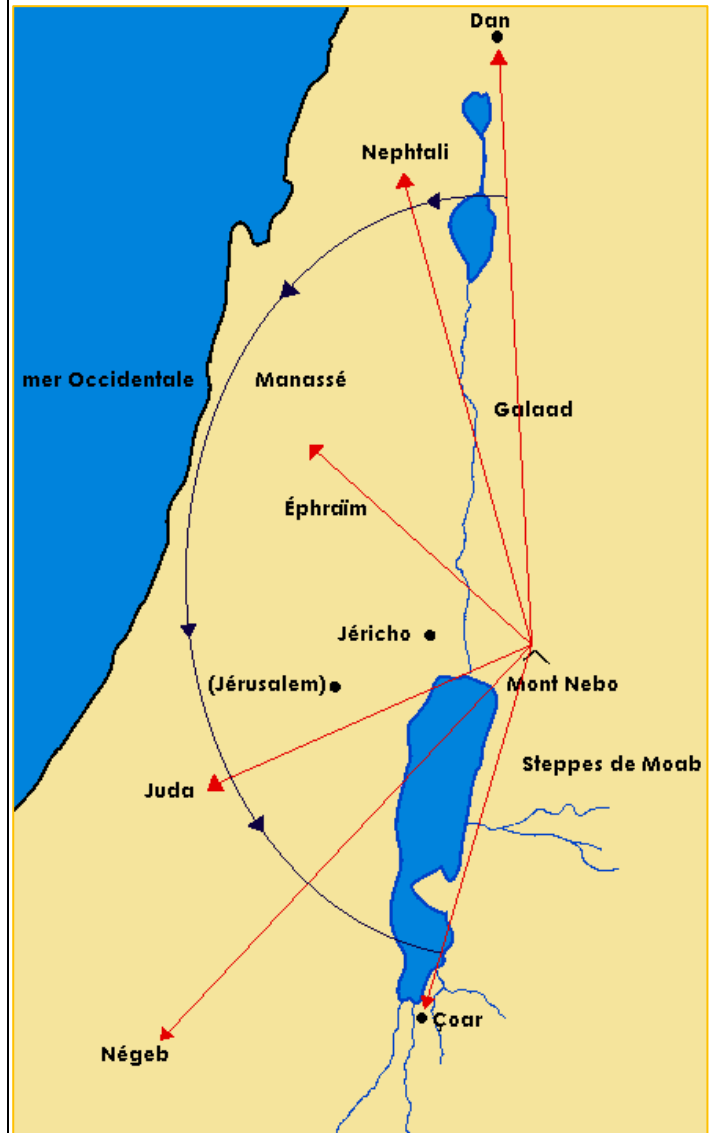
2. Analyse sémantique

2. 1. Explication de termes difficiles

- Le recours à une carte de Palestine permet de dégager le sens de l’énumération de toponymes au fil des trois premiers versets. Afin de ne pas alourdir ce point de l’analyse, nous faisons figurer ci-après une représentation graphique de la vision de Moïse, présentée comme un regard circulaire, de droite à gauche, qui enveloppe toute la Terre Promise. Nous avons donc affaire à la transposition

littéraire tout à fait réaliste d’une perception visuelle.

Outre la divergence d’orientation par rapport à l’ordre de Yahvé donné à Moïse en *Dt 3* 27, on notera aussi le contraste entre le Mont Nebo (point culminant de la chaîne montagneuse qui domine la mer Morte) et Jéricho (ville la plus basse du monde : 300 m au-dessous du niveau de la mer).



- Le début du verset 6, « il l’enterra », dont le sujet semble être « Yahvé », ne laisse pas d’intriguer, mais nous ne prétendons pas en savoir plus que les commentateurs de la *Bible de Jérusalem*, signalant que le Pentateuque samaritain et certains manuscrits grecs écartent cette intervention directe de Dieu, sans participation humaine, dans les funérailles de Son serviteur et emploient une formule plurielle : « ils l’enterrèrent⁹ ».

⁷ Parmi les traductions que nous avons retenues pour ce travail (*La Bible de Jérusalem*, Paris, Cerf, 1973, édition 1994 ; *Traduction œcuménique de la Bible. Ancien Testament*, Paris, Cerf/Les Bergers et les Mages, 1975), seule la *Bible de Jérusalem* rend le καί [kaí] des *Septante* (par « alors »).

⁸ Sur l’hypothèse d’un « Hexateuque », ensemble littéraire primitif allant de la promesse à la conquête de la Terre, on se reportera, par exemple, à : [ROSE \(Martin\)](#), « Empoigner le Pentateuque par sa fin ! L’investiture de Josué et la mort de Moïse », *Le Pentateuque en question. Les origines et la composition des cinq premiers livres de la Bible à la lumière des recherches récentes*, Genève, Labor et Fides, collection « Le monde de la Bible », 1989, pp. 130-133.

⁹ *Septante (Septuaginta)*, Stuttgart, Württembergische Bibelanstalt, 1935, édition 1962) : ἔθαψαν [éthapsan].

- La durée exceptionnelle du deuil mérite d'être relevée : « trente jours » (v. 8), au lieu de sept, selon l'usage attesté par l'Écriture¹⁰.
- L'ἐπίθεσις [epíthesis], rite d'imposition des mains (v. 9), est un geste d'autorité destiné, dans notre contexte, à transmettre un pouvoir et consacrer à un ministère¹¹.

2. 2. Organisation sémantique du texte

Plusieurs champs lexicaux peuvent aider à une meilleure compréhension du texte :

- le **mouvement**, évoqué par des verbes d'action : *partir, gravir* (v. 1), *voir* (vv. 1, 4) – la vision est un mouvement oculaire –, *passer* (v. 4), *se lever* (v. 10). Localisés surtout dans les quatre premiers versets, ces verbes nous permettent d'y circonscrire un premier bloc littéraire.
- + liée au champ précédent, la **direction** du mouvement, toujours verticale, évoquée par des verbes et des lieux : *gravir, mont, sommet* (v. 1), *se lever* (v. 10), d'une part ; d'autre part, et en sens inverse : *enterrer, vallée, tombeau* (v. 6).
- champ lexical particulièrement fourni, le **territoire** : toponymes nombreux, *pays* (vv. 1, 2, 4, 6, 11), *district* (v. 3), *ville* (v. 3), *terre* (v. 5).
- la **vision**, instrument privilégié de la connaissance¹² : *faire voir*¹³ (vv. 1, 4), *l'œil* (vv. 7, 12), les *pleurs* (v. 8) – qui brouillent la vision, comme la passion brouille la raison –, le « *face à face* » (v. 10).
- la **vie « morale »** : *promettre, serment, donner* (v. 4), *serviteur* (v. 5), *ordre* (vv. 5, 9), *obéir* (v. 9), et « **religieuse** » : *Yahvé* (vv. 1, 4, 5, 9, 10, 11), *esprit de sagesse, imposer les mains* (v. 9), *prophète* (v. 10), *signes et prodiges* (v. 11).

- + liée au champ précédent, la **mort** : *passer*¹⁴, *postérité* (v. 4), *mourir* (vv. 5, 7), *enterrer, tombeau* (v. 6), *pleurer, pleurs, deuil* (v. 8), la succession (v. 9).

Remarquons également que l'ensemble du texte est conjugué au passé – ce qui semble normal pour un récit –, à l'exception de deux verbes au futur, au verset 4. De plus, chacun de ces deux verbes est mis en relation avec un autre verbe, au passé :

j'ai promis ⇒ je donnerai

je te l'ai fait voir ⇒ tu n'y passeras pas

Ces différentes observations nous permettent de retrouver deux grands thèmes caractéristiques de la théologie deutéronomiste :

- **l'isotopie de l'Alliance** : le champ lexical du *territoire*, dans son rapport à Israël, est étroitement lié aux notions de *promesse* et de *vision* (nous avons déjà reconnu à ce dernier terme, au-delà du sens premier de « perception sensible », le sens de « connaissance », et sans doute faudra-t-il encore élargir ce champ sémantique).

Le territoire est un don de Yahvé :

« C'est bien à Yahvé ton Dieu qu'appartiennent les cieux et les cieux des cieux, la terre et tout ce qui s'y trouve¹⁵ ».

Or Yahvé a promis une terre à Israël : « le pays que j'ai promis par serment à Abraham, Isaac et Jacob¹⁶ ». Mais Israël ne profitera de ce don que s'il reste fidèle aux ordres de Yahvé :

« Si tu écoutes les commandements de Yahvé ton Dieu que je te prescris aujourd'hui, et que tu aimes Yahvé ton Dieu, que tu marches dans ses voies, que tu gardes ses commandements, ses lois et ses coutumes, tu vivras et tu multiplieras, Yahvé ton Dieu te bénira dans le pays où tu entres pour en prendre possession¹⁷ ».

¹⁰ Cf. *Gn* 50 10 (Jacob), *I S* 31 13 (Saül), *Jdt* 16 24 (Judith), *Si* 22 12.

¹¹ Cf. *Nb* 8 10, 27 18-23 ; *Ac* 6 6, 8 17-18, 13 3 ; *I Tm* 4 14 ; *2 Tm* 1 6 ; etc.

¹² Cf. *S. THOMAS D'AQUIN*, *Somme théologique*, I^a, q. 84, a. 2 (traduction : Paris, Cerf, 1985) : « Parmi les sens eux-mêmes, la vue est celui qui connaît le mieux ».

¹³ Les traductions que nous utilisons rendent ainsi le verbe δείκνυμι [deíknymi] des *Septante* ; on aurait pu tout aussi bien traduire : « montrer ».

¹⁴ εἰσερχομαι [eisérchomai] (*Septante*), dans un possible sens figuré ; cf. *He* 3 11 : εἰ εἰσελεύσονται εἰς τὴν κατάπαυσιν μου [ei eiseleúsontai eis tèn katápausin mou].

¹⁵ *Dt* 10 14.

¹⁶ *Dt* 34 4 ; cf. *Dt* 30 20.

¹⁷ *Dt* 30 16.

Dans le cadre de cette étude, nous ne pouvons nous étendre sur ce sujet, mais il est intéressant de constater à quel point la *vision* est étroitement associée à l'*observance* religieuse. Le double sens du verbe français « observer » se retrouve dans l'injonction introduisant *Dt 30* 15-20 :

« Vois¹⁸, je te propose aujourd'hui vie et bonheur, mort et malheur¹⁹... ».

En résumé, la promesse d'une terre – promesse conditionnelle –, est subordonnée à l'observation des ordres de Yahvé.

- **l'isotopie de l'eschatologie** : le *mouvement* est une faculté caractéristique de la vie animale, et donc de l'être humain. Ce champ lexical, auquel participe la *vision*, reçoit sa pleine signification de la *direction* qui lui est associé : le mouvement ascendant mène à Yahvé et à la contemplation de la Terre promise ; le mouvement opposé, descendant, mène à la *mort*, à la terre d'exil.

L'articulation interne de cette isotopie doit faire appel au *non-dit* : si le *mouvement* manifeste l'insuffisance radicale de l'être humain, être créé, en quête permanente de complétude, alors l'*immutabilité* est le propre de *Yahvé*, l'Être par excellence²⁰. Ce contraste se perçoit aussi dans la topographie du texte : on peut parcourir sans fin la plaine, mais le sommet, lorsqu'on y parvient, marque la fin du mouvement ascensionnel. L'ascension de Moïse qui nous est relatée est bien l'ultime mouvement d'une vie entière placée sous le signe de la mobilité : ἡ ἕξιδος [hē éxodos].

Autre composante de cette isotopie, l'*obéissance*, dont nous avons déjà remarqué qu'elle était aussi signifiée par la *vision/observance*. Annonçant sa mort prochaine à Israël, Moïse avait confié : « Je ne puis plus agir en chef²¹ ». De fait, son obéissance devient même « littérale²² » :

<i>Dt 32</i> 49-50 (Yahvé dit à Moïse)		<i>Dt 34</i> 1-5 (narration)
49a : « Monte »	⇒	1a : « Moïse gravit »
49b : « et regarde »	⇒	1b : « et Yahvé lui fit voir »
50a : « Meurs »	⇒	5 : « Moïse mourut »

« Moïse expire dans l'intimité d'une obéissance extrême à la parole divine, en répondant à l'impératif divin "et meurs" (*Dt 32* 50) – un sommet dans l'expérience biblique²³ »...

... Et l'occasion de saisir un certain entrelacement de deux champs sémantiques, puisque l'obéissance est aussi un mouvement, mouvement intérieur de l'âme qui s'attache à la volonté d'un supérieur²⁴.

Enfin, si Moïse ne peut pénétrer dans la Terre promise pour les raisons que l'on sait, il n'en réalise pas moins le « passage » par la contemplation... Nouvel élargissement d'un champ sémantique qui semble dominer notre texte : la vision est aussi une forme d'appropriation.

Pour conclure cette section, essayons de présenter brièvement une structure de lecture du texte.

Un premier bloc littéraire composé des versets 1 à 4 avait déjà été repéré par le champ lexical du mouvement. Un second bloc se détache assez facilement, les versets 5 à 9, dominés par le thème de la mort. Le troisième bloc, versets 10 à 12, remémore les hauts faits de Moïse et peut être qualifié d'anamnèse.

Bloc 1	vv. 1-3 l'ascension (présent)	v. 4 rappel de la promesse (passé)
Bloc 2	vv. 5-8 la mort (présent)	v. 9 la succession (futur)
Bloc 3	v. 10 anticipation de l'unicité (présent/futur) ²⁵	vv. 11-12 remémoration (passé)

Au sein de ces trois paragraphes, on peut observer un balancement dialectique axé sur une double temporalité

¹⁸ *Septante* : Ἴδοὺ [Idoû], impératif de ὁράω [horáō], traduit par « vois ! » ou « voici/voilà ! ».

¹⁹ Cf. *Ex 7* 1 ; *Dt 11* 26 ; *Jr 21* 8 ; etc.

²⁰ Cf. *Ex 3* 14.

²¹ *Dt 31* 2.

²² L'expression et le tableau qui suit sont empruntés à l'article de SONNET (Jean-Pierre), « Le rendez-vous du Dieu vivant. La mort de Moïse dans l'intrigue du Deutéronome (*Dt 1-4* et *Dt 31-34*) », *Nouvelle Revue Théologique*, n° 123/3, 2001, p. 368.

²³ *Id.*, pp. 368-369.

²⁴ Cf. S. THOMAS D'AQUIN, *Somme Théologique*, II^a-II^{ae}, q. 104, a. 5 : « Celui qui obéit est mis en mouvement sur l'ordre de celui qui commande ».

²⁵ Cette double notation s'entend ainsi : *présent* par rapport au moment de la rédaction du texte, alors qu'on est en mesure de vérifier cette assertion ; *futur* par rapport à l'événement de la mort de Moïse, alors qu'on ne peut qu'anticiper cette unicité du prophète.

té, indépendante de la conjugaison employée : une partie descriptive, évoquant l'événement présent ; une partie rétrospective, ou prospective.

3. Étude de thèmes théologiques

3. 1. Endroit de la mort de Moïse

« Il l'enterra dans la vallée, au pays de Moab, vis-à-vis de Bet-Péor. Jusqu'à ce jour nul n'a connu son tombeau²⁶. »

Enterré « dans la vallée », donc au milieu des siens, « au pays de Moab », c'est-à-dire en terre d'exil, en dehors de la Terre promise, Moïse demeure pourtant insaisissable dans sa mort puisque « nul n'a connu son tombeau ». Seule précision géographique donnée par le texte : « vis-à-vis de Bet-Péor²⁷ ». Ce lieu devait probablement rappeler aux Israélites leur péché d'idolâtrie et de licence sexuelle commis au sanctuaire de Baal-Péor²⁸.

Dans la perspective eschatologique esquissée plus haut, cette mort en exil associe plus étroitement que jamais le destin du libérateur d'Israël à celui de la génération du désert, les « six cent trois mille cinq cent cinquante²⁹ » qui ne devaient pas voir la Terre promise³⁰. Couché avec ses pères³¹ « dans le sein d'Abraham³² », il continue d'intercéder pour son peuple³³ et achèvera sa mission³⁴ en conduisant les âmes des justes au Ciel lorsque celui-ci sera ouvert par le Sauveur :

« Le Seigneur, le Saint d'Israël, s'est souvenu de ses morts endormis dans la terre du tombeau, et il est descendu vers eux pour leur annoncer la bonne nouvelle de son salut, pour les sauver³⁵. »

Rappelons enfin que cette énigme du tombeau de Moïse est à l'origine de récits « intertestamentaires »

²⁶ Dt 34 6.

²⁷ Septante : ἐγγὺς οἴκου Φογῶρ [enggūs oíkou Phogōr].

²⁸ Cf. Nb 25. Cf. aussi Dt 3 29, 4 46.

²⁹ Nb 1 46.

³⁰ Cf. Nb 14 22-23.

³¹ Cf. Dt 31 16.

³² Lc 16 22.

³³ Cf. Ex 5 22-23, 32 11-14.31-32 ; Nb 11 2, 12 13, 14 13-19, 16 22, 21 7 ; Dt 9 25-29.

³⁴ Cf. Ex 3 10-12.

³⁵ Pseudo-Jérémie, in : S. IRÉNÉE DE LYON, *Contre les hérésies. Dénonciation et réfutation de la prétendue gnose au nom menteur*, IV, 22, 1 (traduction par Adelin Rousseau, Paris, Cerf, 1991, 3^e édition, p. 484).

sur le thème de « l'ascension de Moïse³⁶ », dont l'épître de Jude s'est fait l'écho³⁷. La tradition d'Israël rapporte ainsi que Yahvé vint enlever le corps de Moïse pour l'emmener au Ciel³⁸.

3. 2. Moïse comme prophète

« Il ne s'est plus levé en Israël de prophète pareil à Moïse, lui que Yahvé connaissait face à face³⁹. »

Le prophète, c'est d'abord celui qui parle au nom de Dieu. Le mot grec προφήτης [prophētēs] traduit trois mots hébreux : נָבִיא [nābīʾ], רֹאֵה [rōʾeh] et הֹזֵה [hōzeh] ; ces deux derniers mots correspondent exactement à « celui qui voit, le voyant⁴⁰ ». La parole du prophète est donc fondée sur sa vision de Dieu, et nous avons déjà noté l'importance particulière du champ lexical formé autour de la vision.

Moïse apparaît alors, dans le contexte vétérotestamentaire, comme le prophète par excellence. Bénéficiaire des théophanies du « buisson ardent⁴¹ » et du Sinaï⁴², sa mission consiste essentiellement à transmettre la Parole de Dieu qu'il reçoit « face à face⁴³ ». Le livre du Deutéronome, qui se présente en apparence comme une suite de discours de Moïse, est en fait un dire de Dieu, dire convoyé par celui à qui Yahvé avait affirmé :

« Je serai avec ta bouche et Je t'indiquerai ce que tu devras dire⁴⁴. »

³⁶ Cf. *Le Testament de Moïse* (généralement appelé « *Assomption de Moïse* »), traduction avec introduction et notes par Ernest-Marie LAPERROUSAZ, *Semítica*, XIX, Paris, Librairie Adrien Maisonneuve, 1970.

³⁷ Cf. Jude 9.

³⁸ Cf. STAROBINSKI-SAFRAN (Esther), « La mort et la survie de Moïse d'après la tradition rabbinique », *La figure de Moïse. Écritures et relectures*, Genève, Labor et Fides, collection « Publications de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève », 1978, pp. 31-43. Mentionnons aussi pour mémoire la tradition islamique qui situe le tombeau de Moïse à proximité de Jéricho, à l'emplacement de l'actuel monastère grec de [Nabi Musa](#), et les élucubrations de [Sigmund Freud](#) (*Moïse et le monothéisme*, traduction d'Anne Berman, Paris, Gallimard, collection « Idées », 1948, pp. 49-63) reprenant la thèse d'[Ernst Sellin](#), qui prétendait que Moïse avait été assassiné par son peuple (*Mose und seine Bedeutung für die israelitisch-jüdische Religionsgeschichte*, Leipzig, Deichert, 1922)...

³⁹ Dt 34 10.

⁴⁰ GERARD (André-Marie), *op. cit.*, p. 1139.

⁴¹ Ex 3.

⁴² Ex 19 16-24, 34.

⁴³ Ex 33 11 ; Nb 12 8 ; Dt 34 10.

⁴⁴ Dt 4 12. Cf. Dt 1 3.

Par delà sa valeur d'attestation fondatrice pour le peuple d'Israël, la Loi de Moïse est une Parole de vie⁴⁵, riche de promesses⁴⁶, et donc par essence « ouverte », caractère que soulignera son accomplissement en Jésus-Christ :

« Commencant par Moïse et parcourant tous les Prophètes, Il leur interpréta dans toutes les Écritures ce qui Le concernait⁴⁷. »

« Il faut que s'accomplisse tout ce qui est écrit de Moi dans la Loi de Moïse, les Prophètes et les Psaumes⁴⁸. »

Enfin, du fait de ses relations privilégiées avec Dieu, le prophète, ἄνθρωπος τοῦ θεοῦ [ánthrōpos toû theoû]⁴⁹, est aussi un intercesseur puissant⁵⁰.

3. 3. La succession de Moïse

« Josué, fils de Nûn, était rempli de l'esprit de sagesse, car Moïse lui avait imposé les mains. C'est à lui qu'obéirent les Israélites agissant selon l'ordre que Yahvé avait donné à Moïse. » (Dt 34 9)

L'annonce même de la mort de Moïse suscite le problème de sa succession :

« Que Yahvé, Dieu des esprits qui animent toute chair, établisse sur cette communauté un homme qui sorte et rentre à leur tête, qui les fasse sortir et rentrer, pour que la communauté de Yahvé ne soit pas comme un troupeau sans pasteur⁵¹. »

C'est Yahvé lui-même qui choisit Josué⁵², comme il avait déjà choisi Moïse⁵³. Cette initiative divine se retrouvera dans le Nouveau Testament⁵⁴. En effet, le peuple d'Israël est le troupeau de Yahvé, et Yahvé est le seul vrai Berger d'Israël⁵⁵. Mais Josué, consacré « lieutenant de Dieu » par le rite de l'imposition des mains⁵⁶, ne succède à Moïse qu'en tant que « chef de guerre ». Josué n'est ni législateur ni prophète.

⁴⁵ Cf. Dt 4 1, 30 15-20, 32 47.

⁴⁶ Cf. Dt 18 15.18-19.

⁴⁷ Lc 24 27.

⁴⁸ Lc 24 44.

⁴⁹ Dt 33 1.

⁵⁰ Cf. note 33.

⁵¹ Nb 27 16-17.

⁵² Cf. Nb 27 18-21.

⁵³ Cf. Ex 3.

⁵⁴ Cf. Jn 15 16.

⁵⁵ Cf. Ps 76 21 ; cf. aussi Ps 23 1-4, 73 1, 77 52, 78 13, 80 2, 94 7, 99 3.

⁵⁶ Cf. note 11.

En réalité, Moïse se succède à lui-même, par voie métonymique, en quelque sorte. Comme nous le soulignons en introduisant cette étude, Moïse personifie la « Loi de Yahvé », à tel point que saint Luc pouvait encore écrire :

« Depuis les temps anciens Moïse a dans chaque ville ses prédicateurs, qui le lisent dans les synagogues tous les jours de sabbat⁵⁷. »

La mort de Moïse engendre, d'une certaine manière, la Bible, livre de la Parole de Dieu, « livre de l'Alliance⁵⁸ », dont la lecture (et l'écoute) assure au prophète une postérité sans égale.

Philippe GUIDAL

Traduction de la *Bible de Jérusalem*

34 ¹ Alors, partant des Steppes de Moab, Moïse gravit le mont Nebo, sommet du Pisga en face de Jéricho, et Yahvé lui fit voir tout le pays : le Galaad jusqu'à Dan, ² tout Nephtali, le pays d'Éphraïm et de Manassé, tout le pays de Juda jusqu'à la mer Occidentale, ³ le Négeb, le district de la vallée de Jéricho, ville de palmiers, jusqu'à Çoar. ⁴ Yahvé lui dit : « Voici le pays que J'ai promis par serment à Abraham, Isaac et Jacob, en ces termes : Je le donnerai à ta postérité. Je te l'ai fait voir de tes yeux, mais tu n'y passeras pas ».

⁵ C'est là que mourut Moïse, serviteur de Yahvé, en terre de Moab, selon l'ordre de Yahvé ; ⁶ il l'enterra dans la vallée, au pays de Moab, vis-à-vis de Bet-Péor. Jusqu'à ce jour nul n'a connu son tombeau. ⁷ Moïse avait cent vingt ans quand il mourut ; son œil n'était pas éteint, ni sa vigueur épuisée. ⁸ Les Israélites pleurèrent Moïse trente jours dans les Steppes de Moab. Les jours de pleurs pour le deuil de Moïse s'achevèrent. ⁹ Josué, fils de Nûn, était rempli de l'esprit de sagesse, car Moïse lui avait imposé les mains. C'est à lui qu'obéirent les Israélites agissant selon l'ordre que Yahvé avait donné à Moïse.

¹⁰ Il ne s'est plus levé en Israël de prophète pareil à Moïse, lui que Yahvé connaissait face à face. ¹¹ Que de signes et de prodiges Yahvé lui fit accomplir au pays d'Égypte, contre Pharaon, tous ses serviteurs et tout son pays ! ¹² Quelle main puissante et quelle grande terreur Moïse avait mises en œuvre aux yeux de tout Israël !

⁵⁷ Ac 15 21.

⁵⁸ Ex 24 7.

Abbé Guy PAGÈS

253

Chrétiens-musulmans, le vade-mecum

« Constatant les pièges qui peuvent détourner le dialogue interreligieux de sa finalité, la recherche de la vérité, les deux auteurs de ce petit livre fournissent les réponses aux principales questions qui reviennent de façon récurrente dans les conversations entre chrétiens et musulmans, et auxquelles les uns et les autres, insuffisamment formés, ne savent pas toujours répondre.

« Un guide éclairant, très accessible, marqué du sceau du bon sens et de la raison. » **ANNIE LAURENT**

Famille Chrétienne, n° 1532, 26 mai 2007, p. 31.

RÉÉDITION REVUE ET COMPLÉTÉE

PAGÈS (Guy), ALMAHOUD (Ahmed)

Éléments pour le dialogue islamo-chrétien

Paris, François-Xavier de Guibert, 2005, 110 p., 10 €

(ISBN : 2-7554-0055-2)

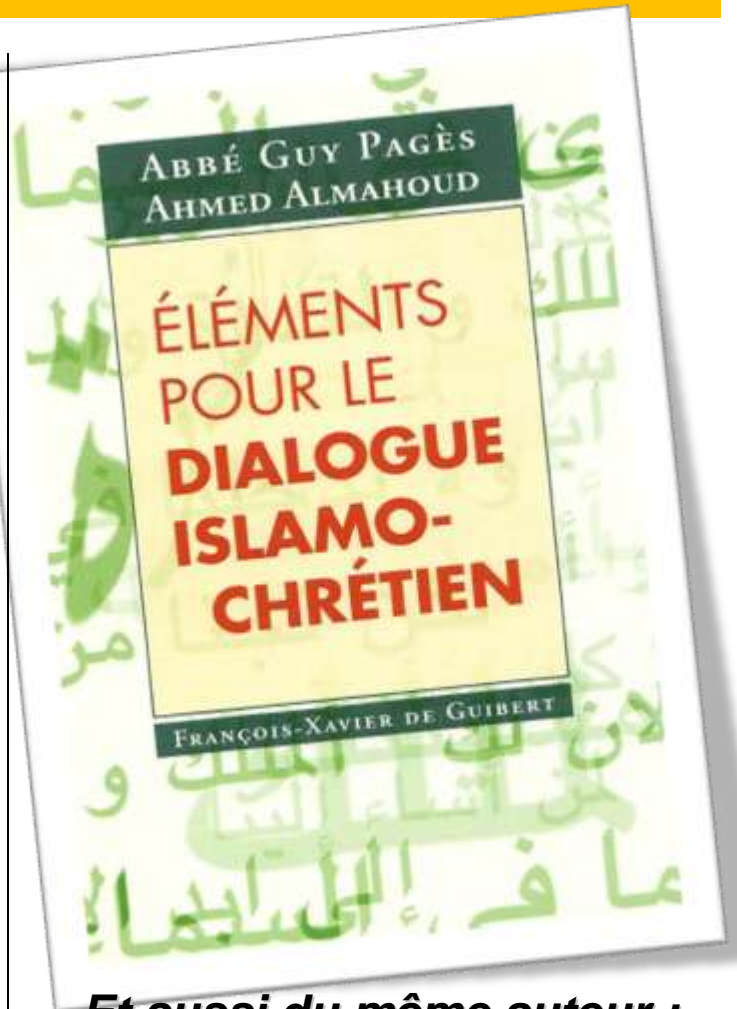
Et aussi le site web !

Les lecteurs de *Regnat* sont invités à mettre leur grain de sel sur le site de l'Abbé Guy PAGÈS consacré à l'évangélisation :

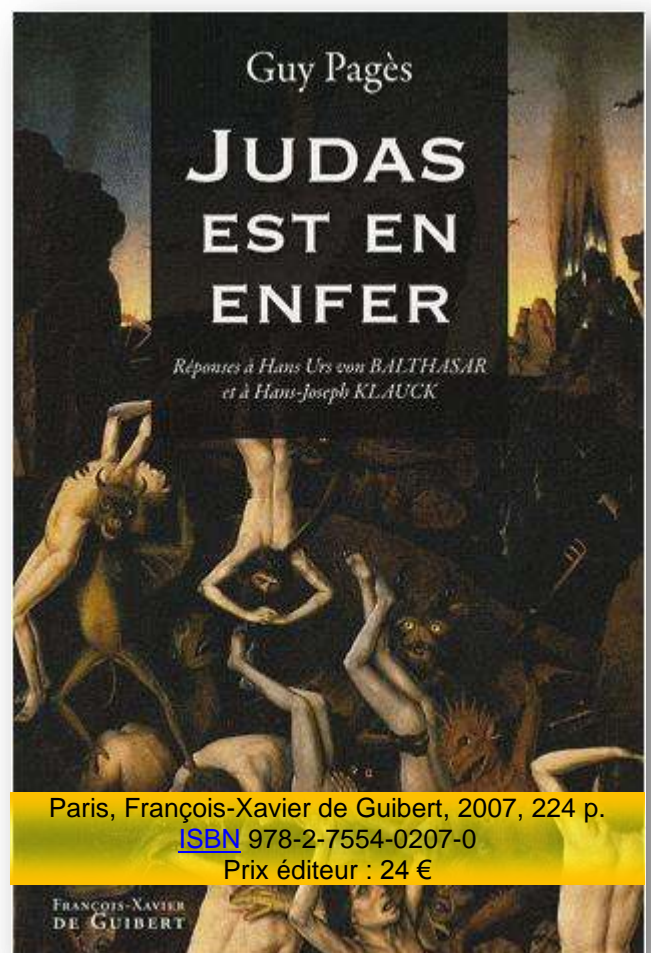
<http://www.dailymotion.com/abbepages>

Vous pouvez également lui faire connaître vos suggestions et remarques en le contactant à l'adresse électronique suivante :

abbe.guypages@orange.fr



Et aussi du même auteur :



Paris, François-Xavier de Guibert, 2007, 224 p.

ISBN 978-2-7554-0207-0

Prix éditeur : 24 €

FRANÇOIS-XAVIER
DE GUIBERT

REFONDER LA POLITIQUE CHRÉTIENNE

(Suite)

Examinons de plus près le rapprochement effectué par le Pape [Léon XIII](#), dans son encyclique *De erroribus modernis*¹, entre les griefs qu'il adresse à l'encontre du socialisme, du communisme et du nihilisme, et cette citation de l'épître de Jude, visant les hérétiques de son temps :

« [Ils] souillent toute chair, méprisent toute domination et blasphèment toute majesté². »

Relisons-la en grec...

[οὔτοι] σάρκα μὲν μιάνουσιν κυριότητα δὲ ἀθετοῦσιν δόξας δὲ βλασφημοῦσιν.

... et, à l'instar du Pape lui-même, en latin :

Carnem quidem maculant, dominationem spernunt, majestatem autem blasphemant.

Ce rapprochement n'est sans doute pas innocent, d'autant que la courte épître de Jude est probablement l'écrit néotestamentaire le moins cité par le Magistère³ ! Il doit donc bien y avoir une raison à l'utilisation de ce verset précis, et nous pouvons essayer de deviner laquelle. Trois motifs de condamnation des erreurs modernes d'une part, trois accusations contre les faux docteurs du premier siècle d'autre part : il paraît évident que le Souverain Pontife a entrevu quelque rapport entre les deux séries, mais lequel ?

Un premier rapport est facile à discerner entre : « [ils] souillent toute chair » et : « ils déshonorent l'union naturelle de l'homme et de la femme ». Il faut noter que le verbe grec μιάνω [miaínō], rendu par le

¹ Cf. *Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII. Encycliques, Brefs, etc.*, 7 vol., Paris, La Bonne Presse, 1893-1904, t. I, pp. 26-41. Texte reproduit dans *Regnat*, n° 37, 7 mars 2010, pp. 12-16, et consultable sur [notre site](#).

² Jude 8.

³ Le moins cité en général, d'ailleurs ; cf. COLON (Jean-Baptiste), « Jude (épître de) », *Dictionnaire de théologie catholique*, t. VIII, Paris, Letouzey et Ané, 1925, col. 1672 : « Si l'on tient compte de son peu d'étendue, de son sujet particulier, [cette épître] ne se prêtait pas beaucoup aux citations ».

latin *maculo* et le français « souiller », a un sens religieux très fort dans le Nouveau Testament, où il exprime l'impureté rituelle ou spirituelle⁴ ; c'est bien en ce sens que le Pape l'entend, puisqu'il précise que « l'union naturelle de l'homme et de la femme [...] était sacrée aux yeux mêmes des nations barbares ». Il n'est peut-être pas non plus inutile de rappeler que [Léon XIII](#) fut le premier Pape à consacrer, deux ans après son accession au pontificat, toute une encyclique au sacrement du mariage⁵ – texte d'une actualité permanente, qui devrait être une lecture obligatoire pour tous les fiancés.

Les deux autres rapports ne présentent pas la même évidence, mais on peut les retrouver en tenant compte du fait que les papes sollicitent souvent la Sainte Écriture dans un sens accommodatice, c'est-à-dire dans une perspective assez différente du sens originel ; le procédé est tout à fait légitime puisqu'il est d'usage courant chez les hagiographes eux-mêmes⁶.

Prenons la deuxième accusation de Jude : κυριότητα δὲ ἀθετοῦσιν [kuriótēta dē athetoûsin]. Le mot grec κυριότης [kuriótēs], rendu par le latin *dominatio* et le français « domination », est équivoque : sur les quatre occurrences néotestamentaires, deux – au pluriel – désignent des créatures spirituelles⁷, constituant peut-être une catégorie d'anges⁸. Employé au singulier, le mot exprime la vertu du κύριος [kúrios], le « seigneur », c'est-à-dire la seigneurie, la souveraineté⁹. Dans l'épître de Jude, un petit doute existe quant au nombre : la leçon communément reçue est au singulier, mais plusieurs manuscrits portent le pluriel κυριότητας [kuriótētas], parfaitement plausible puisque le dernier membre du verset évoque d'autres créatures spirituelles, les « gloires ». Nous pouvons cependant ignorer cette variante puisque le Pape avait le singulier *dominationem* sous les yeux. L'interprétation la plus plausible de cette partie du

⁴ Cf. *Jn* 18 28 ; *Tt* 1 15 ; *He* 12 15.

⁵ Lettre encyclique *De matrimonio christiano*, 10 février 1880 (*Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII. Encycliques, Brefs, etc.*, 7 vol., Paris, La Bonne Presse, 1893-1904, t. I, pp. 76-109).

⁶ Qu'on pense par exemple à l'allégorie paulinienne des deux alliances (cf. *Ga* 4 21-31) ou à la relecture par le même auteur de l'épisode du rocher de Meriba-Cadès (cf. *1 Co* 10 4).

⁷ Cf. *Ep* 1 21, *Col* 1 16.

⁸ Cf. [LÉON-DUFOUR \(Xavier\)](#), « Dominations », *Dictionnaire du Nouveau Testament*, Paris, Seuil, collection « Parole de Dieu », 1975, pp. 212-213.

⁹ En ce sens : 2 P 2 10.

verset est donc que les faux docteurs rejettent¹⁰ la souveraineté divine, parce qu'ils ne tiennent « aucun compte des ordonnances de Dieu¹¹ ». Et si Dieu peut prescrire des ordonnances, c'est bien parce qu'Il est le Κύριος [Kúrios], le *Dominus*, c'est-à-dire le maître de la *domus* qu'est Sa Création, y exerçant sa *dominatio* ; le *dominus*, tout comme le κύριος¹², c'est le propriétaire par excellence, qui confie la gérance de Son bien à l'homme¹³. Paraphrasant saint Paul, selon qui c'est du Dieu Père que « toute paternité, au ciel et sur la terre, tire son nom¹⁴ », on peut affirmer que toute propriété a son fondement dans la *dominatio* divine¹⁵, qui lui confère à la fois son aspect absolu (la propriété privée est un droit naturel) et son aspect relatif (en raison de la destination universelle des biens de la Création). [Léon XIII](#) développera ultérieurement ces notions dans l'encyclique *De conditione opificum*¹⁶, que nous étudierons un jour ou l'autre – si Dieu veut ; aussi ne nous y attarderons-nous pas ici. Il nous semble cependant avoir justifié le rapport entre : « [ils] méprisent toute domination » et : « ils attaquent le droit de propriété ».

Reste donc le troisième rapport, entre : « [ils] blasphèment toute majesté » et : « ils prêchent la parfaite égalité de tous les hommes ». On peut en rendre raison de la même manière que précédemment. Avec une équivoque semblable au départ, d'ailleurs : cette fois, c'est le pluriel δόξας [dóxas] qui constitue la leçon communément reçue ; le singulier δόξαν [dóxan] est

¹⁰ Le verbe grec ἀθετέω [athetēō], rendu par le latin *sperno*, signifie : abolir, annuler, briser, dédaigner, ignorer, invalider, mépriser, refuser, rejeter, repousser, se révolter, violer (la loi, un serment, un traité).

¹¹ SPICQ (Ceslas), *Lexique théologique du Nouveau Testament*, Fribourg/Paris, Éditions universitaires/Cerf, 1991, p. 51, note 2.

¹² Cf. *Mt* 18 23-35, 20 1-16, 21 33-46, 24 37-51, 25 14-30 ; *Mc* 12 1-12, 13 33-37 ; *Lc* 12 35-48, 14 15-24, 16 1-8, 20 9-19.

¹³ Cf. *Gn* 1 28, 2 15.

¹⁴ *Ep* 3 15.

¹⁵ Cf. [von Rad \(Gerhard\)](#), *Théologie de l'Ancien Testament*, tome I (*Théologie des traditions historiques d'Israël*), Genève, Labor et fides, collection « Nouvelle série théologique » (n° 12), 1971 (3^e édition), p. 25, note 2 (à propos du sabbat) : « Le droit originel de propriétaire du sol revient à Yahvé ». Voir aussi *La Bible de Jérusalem*, Paris, Cerf, 1973 (édition 1994), note *f* sur *Lv* 25 (à propos des années saintes : année sabbatique et année jubilaire).

¹⁶ Lettre encyclique *De conditione opificum*, 15 mai 1891 ([Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII, encycliques, brefs, etc.](#), Paris, La Bonne Presse, 1893-1904, t. III, pp. 18-71). Nos lecteurs pressés consulteront la synthèse présentée dans le *Catéchisme de l'Église catholique* aux nn. 2402-2406.

une leçon minoritaire, mais c'est elle que la *Vulgate* a retenue en traduisant *majestatem*. Au pluriel, δόξας désigne une catégorie d'anges, « en qui se reflète la Gloire de Dieu¹⁷ ». En effet, la δόξα [dóxa], c'est la gloire, l'honneur, la splendeur. Mais le latin *majestas* a une connotation particulière : dérivé de *major*, comparatif de *magnus*, « grand », la *majestas* met l'accent sur la grandeur, l'éminente dignité de celui qui est ainsi qualifié. Dès lors, on voit la contradiction avec la thèse socialiste de « la parfaite égalité de tous les hommes pour ce qui regarde leurs droits et leurs devoirs » : si tous les hommes sont effectivement parfaitement égaux, à quel titre certains seraient-ils investis d'une autorité à laquelle les autres devraient se soumettre ? Or, le Pape rappelle un peu plus loin ce principe :

« D'après les documents évangéliques, l'égalité des hommes est en cela que tous, ayant la même nature, tous sont appelés à la même très haute dignité de fils de Dieu, et en même temps que, une seule et même foi étant proposée à tous, chacun doit être jugé selon la même loi et obtenir les peines ou la récompense suivant son mérite. Cependant, il y a une inégalité de droit et de pouvoir qui émane de l'Auteur même de la nature, “en vertu de qui toute paternité prend son nom au ciel et sur la terre¹⁸”. »

Et faisant le lien avec le droit de propriété dont il était question plus haut :

« Tandis que les socialistes présentent le droit de propriété comme étant une invention humaine, répugnant à l'égalité naturelle entre les hommes, tandis que, prêchant la communauté des biens, ils proclament qu'on ne saurait supporter patiemment la pauvreté et qu'on peut impunément violer les possessions et les droits des riches, l'Église reconnaît beaucoup plus utilement et sagement que l'inégalité existe entre les hommes naturellement dissemblables par les forces du corps et de l'esprit, et que cette inégalité existe même dans la possession des biens¹⁹. »

(À suivre...)

Yann GWELTAZ

¹⁷ [GERARD \(André-Marie\)](#), « Gloires », *Dictionnaire de la Bible*, Paris, Robert Laffont, collection « Bouquins », 1989, p. 443. Cf. 2 P 2 10.

¹⁸ Lettre encyclique *De erroribus modernis*, 28 décembre 1878 ([Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII, encycliques, brefs, etc.](#), Paris, La Bonne Presse, 1893-1904, t. I, p. 33).

¹⁹ *Ibid.* (*loc. cit.*, p. 37).

Benoît XVI

262.13

**Prions pour le Saint-Père**

Seigneur Dieu, qui avez choisi Votre serviteur **Benoît XVI** pour succéder au chef des Apôtres à la tête de Votre peuple et représenter le Christ en ce temps, aidez-le à soutenir tous ses frères : qu'il assure l'unité, l'amour et la paix, que toute l'Église soit en communion avec lui, et tous nous pourrions trouver chez Vous, notre Père, la Vérité et la Vie. Nous Vous le demandons par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

(oraison du *Missel romain*)

Vous cherchez un journal vraiment catholique ?

Lisez

« La Constitution sur la liturgie du concile a certes posé les fondements pour la réforme ; mais la réforme elle-même a été ensuite mise en œuvre par un conseil postconciliaire et dans ses détails concrets elle ne peut pas simplement être ramenée au concile. Le concile ouvrait une porte, indiquait les grandes lignes de la réforme qui laissaient place pour différentes réalisations. »

RATZINGER (Joseph), *Un chant nouveau pour le Seigneur. La foi dans le Christ et la liturgie aujourd'hui*, traduit de l'allemand par Joseph Feisthauer, Paris, Desclée, 1995, p. 175.

« Quand la liturgie dépérit, la *musica sacra* dépérit aussi et là où la liturgie est bien comprise et bien vécue fleurit aussi une bonne musique d'Église. »

RATZINGER (Joseph), *Un chant nouveau pour le Seigneur. La foi dans le Christ et la liturgie aujourd'hui*, traduit de l'allemand par Joseph Feisthauer, Paris, Desclée, 1995, pp. 181-182.

*Au service de la liturgie latine***Pro Liturgia**

(Président : Denis CROUAN)

9c avenue Georges Clemenceau

F-67560 ROSHEIM

☎ 03.88.50.75.24

Courriel : info@proliturgia.org**Cours de reliure tous niveaux****Marie-Noëlle GRIMAUD****51 rue Croulebarbe****75013 PARIS**☎ **06.63.54.87.96**



À LA DÉCOUVERTE DE LA PRIÈRE DE L'ÉGLISE

(Suite)

En sus de la petite bibliothèque que nous venons de constituer¹, certains de nos lecteurs devront peut-être songer à composer également une discothèque. En effet, même si ce n'est pas une stricte obligation, la Liturgie des Heures est quand même destinée à être chantée :

« La célébration chantée de l'office est la forme qui s'accorde le mieux à la nature de cette prière. Elle en exprime la solennité d'une manière plus complète ; elle traduit une plus profonde union des cœurs dans le service de la louange à Dieu. C'est pourquoi, selon le vœu exprimé par la Constitution sur la liturgie, cette forme chantée est vivement recommandée à tous ceux qui célèbrent l'office au chœur ou en commun². »

« Il est toujours préférable de chanter, suivant les possibilités, l'office célébré au chœur et en commun³. »

Que ce soit pour le chant grégorien ou pour le chant en langue vernaculaire, les partitions existent ; encore faut-il pouvoir les lire... Il est acquis, au moins depuis [Aristote](#), que l'enseignement de la musique est l'une des disciplines fondamentales de toute éducation digne de ce nom⁴ ; malheureusement, on ne lit plus guère le Stagirite de nos jours, et encore moins tient-on compte de ses leçons de sagesse. Aussi ne faut-il pas s'étonner si la maigre portion réservée à la musique dans les programmes de l'« éducastration nationale » détermine l'inculture crasse de nos contemporains, ainsi préparés

¹ Cf. [Regnat, n° 38](#), 15 mai 2010, pp. 10-11 ; [Regnat, n° 39](#), 22 mai 2010, pp. 8-9.

² SACRÉE CONGRÉGATION DES RITES, Instruction *Musicam sacram*, 5 mars 1967, n. 37 (*La Documentation catholique*, n° 1490, 19 mars 1967, col. 504).

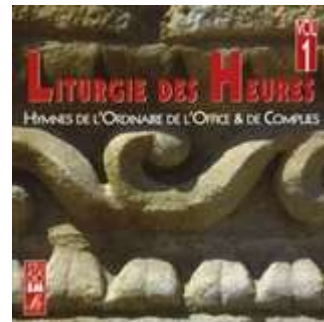
³ *Présentation générale de la Liturgie des Heures*, n. 33. Cf. nn. 267-284.

⁴ Cf. [ARISTOTE](#), *Les politiques*, VIII, 3, 5-7 (traduction par Pierre Pellegrin, Paris, Flammarion, 1993, 2^e édition, pp. 521-524, 528-545).

à se gaver de crachouillis électroniques et subversifs généreusement diffusés par des *mass media* dont on sait que la préoccupation majeure n'est pas l'élevation des âmes...

À défaut de savoir lire, sans doute peut-on au moins écouter, et essayer de répéter. La matière est relativement abondante ; voici notre micro-sélection.

Hymnologie



Produite par les éditions [Studio SM](#), il existe une série de disques en treize volumes consacrée à la Liturgie des Heures. Le dernier volume contient tous les offices du dimanche 1, y compris la psalmodie.



La revue [Magnificat](#) a produit une série du même genre en sept volumes.

Psalmodie



Outre les nombreux enregistrements de psaumes destinés à la liturgie eucharistique, plusieurs communautés monastiques ont procédé à l'enregistrement de certains de leurs offices ; on peut citer, entre autres, les Bénédictins d'[En Calcat](#) ou de [Solesmes](#), les Cisterciens de [Tamié](#) ou de [Timadeuc](#), les Prémontrés de [Mondaye](#), etc.

(À suivre...)

Philippe GUIDAL